

Annexe 3. : Bordereau technique qui doit être dûment complétée et signée en même temps que l'offre

Nom du soumissionnaire :

Référence de la procédure :

Conformité de l'offre avec les exigences minimales du cahier des charges

Résumé des exigences minimales (le détail est dans le document <i>Cahier des charges – Partie 2 : Spécifications techniques</i>)	Réponse: oui/non	Page/ paragraphe de l'offre	explication
Conduite (page 3) : <ul style="list-style-type: none"> - Surveillance : vérifier à quel endroit et dans quelle mesure, il est dérogé aux exigences de fonctionnement, normes imposées, etc. (température, humidité, pression, ...). Visite de contrôle hebdomadaire - Commandes : La commande comprend toutes les initiatives visant à respecter les conditions imposées, dans le cadre d'un fonctionnement normal et d'une consommation d'énergie minimale 			
Entretien préventif (page 4) : <ul style="list-style-type: none"> - Comprend les inspections (du listing 2. Prestations Minimales) et les entretiens curatifs et un remplacement préventif des éléments énumérés aux points « Stock du matériel courant » et « Prestations relatives aux matériels spéciaux » - Dans les 15 jours ouvrables de la notification, le prestataire de services remet un planning détaillé concernant la nature, la périodicité et les dates des entretiens préventifs qu'il effectuera pendant la première année. A renouveler chaque année 			
Inspections : <ul style="list-style-type: none"> - Se basent sur le listing Prestations Minimales - Comprennent tous les relevés et contrôles nécessaires - Organisées en fonction d'un programme établi de manière précise - Un rapport doit être soumis pendant la réunion de chantier trimestrielle - Un journal doit également être signé par le responsable du passage 			
Entretien curatif : <ul style="list-style-type: none"> - L'entretien curatif comprend les heures de travail et les fournitures pour une liste de prestations minimales et n'est pas limitative - L'entretien curatif comprend également le remplacement préventif des éléments énumérés aux points « Stock du matériel courant » et « Prestations relatives aux matériels spéciaux ». 			
Entretien correctif : <ul style="list-style-type: none"> - L'entretien correctif a pour but de remédier aux perturbations et manquements. - L'entretien correctif doit être effectué de jour, de nuit, les week-ends et les jours fériés, par du personnel compétent connaissant en outre l'installation. 			
Prise en charge des futures installations (pages 8&9) : <ul style="list-style-type: none"> - le raccordement et l'alimentation des nouvelles installations au départ des installations sous contrat vaudra acceptation par la firme exploitante de cette extension - La firme devra s'assurer que toutes les dispositions réglementaires et de sécurité sont prises préalablement à son intervention 			
Travaux en vue d'épargner l'Energie (pages 9 à 11) : <ul style="list-style-type: none"> - Étude détaillée avec analyse coût-bénéfice concernant des aménagements éventuels aux installations existantes en vue 			

d'économiser l'énergie			
Prestations du personnel (page 12) : - Direction du chantier (chef de chantier) - Personnel de dépannage - Personnel de permanence - Service technique			
Administratif (pages 13 & 14): - Comptabilité des consommations - Informations à fournir à l'Ecole européenne - Tenue à jour des dossiers			
Prestations minimales (pages 16 à 34) - Assurer les prestations minimales aux fréquences définies			
Disponibilité du stock de produits consommables et de produits courants (page 35) - Matériels et produits consommables sont à la charge du soumissionnaire et doivent être disponibles à tout moment - Le matériel courant doit être contrôlé et géré par le soumissionnaire			
Conditions de fonctionnement (pages 42 & 43) - S'assurer que les installations assurent les conditions de fonctionnement listées			
Exigences acoustiques (pages 43 à 45) - Respect des exigences acoustiques			

Nom, prénom et fonction du représentant du soumissionnaire habilité à signer :

Date :

Signature :